

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

19 octobre 1988

TILDIEM 25 mg, préparation injectable I.V., poudre + solvant
B/1 flacon + ampoule - B/20 flacons

TILDIEM 100 mg, lyophilisat pour usage parentéral I.V.,
flacons 100 mg - B/6 et B/20

Lab. SYNTHELABO FRANCE

diltiazem

Classe : Cardio-angéiologie - insuffisance coronarienne
inhibiteurs calciques

Demande d'inscription sur la seule liste des Collectivités

Avis de la Commission

Il s'agit d'une nouvelle voie d'administration du diltiazem. Les indications thérapeutiques retenues pour le dosage 25mg sont :

- tachycardie jonctionnelle paroxystique
- fibrillation et flutter auriculaires rapides (en l'absence de contre-indications)
- prévention de l'ischémie myocardique au cours de l'anesthésie générale de patients coronariens, lors d'interventions non cardiaques, pendant la période péri et post opératoire, chez les malades qui recevaient antérieurement un traitement oral par inhibiteurs calciques, bêta bloquants ou dérivés nitrés.

Cette dernière indication est seule reconnue pour le dosage fort 100mg

La posologie est variable en fonction de l'indication.

Dans la première indication, le diltiazem présente une efficacité comparable à celle du verapamil.

Dans la seconde indication, le diltiazem est intéressant sauf sur les fibrillations sur voie accessoire.

Les dernières études cliniques ont montré que le TILDIEM injectable était capable de prévenir la survenue d'événements ischémiques en péri-opératoire, traitement angineux antérieur.

En conclusion, il s'agit donc d'un complément de gamme justifié, pouvant constituer une alternative thérapeutique dans les indications retenues.

Proposition d'inscription sur la seule liste des produits agréés aux collectivités et divers services publics.